FLASH INFO - OCTOBRE 2006

NON AUX ANTENNES RELAIS PROCHES DES HABITATIONS

Depuis que le projet d'implantation d'antennes relais sur le château d'eau du Boulay a été connu en mars dernier, le Comité a mis en œuvre diverses actions tendant à le faire échouer, parmi elles :

- ☑ Pétition qui a circulé dans le hameau le Boulay,
- ☑ Réunion publique en Mairie de Gambais,
- ☑ Dépôt du recours gracieux,
- ☑ Sollicitation de la Commission Départementale d'Implantation d'antenne relais,
- ☑ Réunions de concertation entre l'opérateur SFR, M. le Mairie et notre Comité
- ☑ Diffusion de tracts d'information,
- ☑ Création d'un site internet et de l'Association,
- ☑ Obtention de l'opérateur d'une recherche de sites alternatifs,
- ☑ Dépôt d'une requête en annulation déposée auprès du Tribunal Administratif.

Il a été démontré, par des travaux scientifiques, que les ondes des antennes relais sont nocives pour la santé des riverains. Il est totalement prouvé que les antennes relais peuvent provoquer des troubles du sommeil, des maux de tête, des dépressions, des modifications des capacités intellectuelles ou du comportement, de l'apprentissage et il est fortement probable que les antennes relais provoquent une augmentation du nombre de maladies cardio-vasculaires, des diminutions des défenses de l'organisme, une augmentation de leucémies infantiles, de tumeurs cérébrales ou de maladies neurodégénératives. *(Source : Priartem : Pour une Réglementation des Installations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile)*

Le professeur Roger Santini, docteur d'Etat ès science et membre du Criirem a recensé les recherches et **il est démontré un doublement du risque de cancer pour les riverains d'antennes relais,** et ce, sur une distance allant jusqu'à 300 mètres autour du dispositif.

Enfin du point de vue économique, les antennes relais peuvent entraîner une dépréciation du patrimoine immobilier lié à des critères esthétiques ou à des craintes sanitaires *(Source Travaux parlementaires du 06/11/2002 sur « L'incidence éventuelle de la téléphonie mobile sur la santé »).*

L'Association du C.S.H.B. n'est pas opposée à cette nouvelle technologie, c'est pourquoi, l'accent est mis sur la recherche d'un **site alternatif que nous pensons envisageable sur la vaste commune rurale qu'est Gambais.**

Aujourd'hui l'Association doit poursuivre ses actions tout en maintenant sa vigilance et nous en appelons à vous pour nous soutenir. En contribuant à l'Association, vous lui permettrez d'avoir les moyens de continuer à agir pour préserver notre hameau et la santé de ses occupants.

Cordialement,

Sandra Lavenant
Présidente du C.S.H.B.

Vous pouvez consulter les statuts de l'Association :
sur le site internet : http://sauvegarduboulay.blogspirit.com/
ou en vous présentant à l'adresse ci-dessous après 20 heures

Comité de Sauvegarde du Hameau le Boulay

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et publiée au J.O.

BULLETIN D'ADHESION A RENVOYER :

CSHB – Monsieur Thierry BEZIAU
21 Sente aux Anes
78950 GAMBAIS

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : ..... E-mail : .....

Adhésion Particulier : 15 € ❑ **Adhésion Association : 30 € ❑**

PAIEMENT PAR CHEQUE BANCAIRE OU POSTAL A L'ORDRE DU C.S.H.B.